

Action culturelle en milieu pénitentiaire. Région Rhône-Alpes  
Annexe à la convention déterminant les missions 2011 de l'Agence  
Rhône-Alpes pour le livre et la documentation

Les services de l'Etat, cosignataires de la convention *Action culturelle en milieu pénitentiaire*, confient à l'ARALD les missions suivantes pour l'année 2011 :

- 1 – Porter une attention particulière aux bibliothèques des établissements et à leurs partenariats avec les bibliothèques publiques  
(accompagnement des SPIP dans la modernisation des bibliothèques ; conseils pour les projets culturels autour du livre, en lien avec les structures locales et en mettant à leur disposition les ressources de l'ARALD dans ce domaine).
- 2 – Accompagner l'Etablissement pour mineurs (EPM) de Meyzieu dans la mise en place de la bibliothèque et des projets culturels autour du livre, en lien avec la DISP et les services de la PJJ.
- 3 – Favoriser le développement des projets culturels et artistiques en accompagnant les SPIP et les structures culturelles qui le demandent.  
(création et mise à disposition d'outils de référence pour les référents culture ; suivi et évaluation des actions cofinancées par les partenaires institutionnels ;  
coordination de projets régionaux, interrégionaux ou nationaux, à la demande des structures culturelles, des SPIP, de la DRAC ou de la DISP...).
- 4 – Encourager les partenariats avec les opérateurs et institutions culturels oeuvrant dans le domaine du Patrimoine et les SPIP, tant pour les actions culturelles en établissement pénitentiaire que pour les aménagements de peine (placements extérieurs) et les alternatives à l'incarcération (TIG).
- 5 – Communiquer par le biais du site Internet de l'ARALD sur les projets culturels et artistiques afin de les valoriser, et notamment en réalisant la lettre d'information *Dedans / Dehors*.
- 6 - Organiser des journées professionnelles d'information  
(journée(s) thématique(s) autour des bibliothèques, du canal interne et de la place de l'image et /ou toute autre thématique définie en concertation avec la DRAC et la DISP).
- 7 - Rendre compte de son travail aux différents partenaires en maintenant des contacts réguliers avec les référents régionaux de la mission.

Fait à Lyon, le 29 mars 2011

Le Directeur Régional des Affaires  
Culturelles Rhône-Alpes  
Alain LOMBARD

Le Directeur Interrégional des Services  
Pénitentiaires de Lyon  
Jean-Charles TOULOUZE

Le Président de l'ARALD  
Claude BURGELIN